

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite municipalité, **QUE:**

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, une session extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge se tiendra le **lundi 19 décembre 2016** à 19 h 00 au centre communautaire, 2, rue de la Fabrique, afin d'adopter le budget 2017, les taux de taxes, les diverses tarifications applicables pour l'année 2017 ainsi que le Plan triennal d'immobilisation (PTI) pour les années 2017, 2018 et 2019. Tous les contribuables intéressés peuvent assister à cette session.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 28^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE SEIZE.

A handwritten signature in blue ink that reads "Jocelyne Laliberté".

JOCELYNE LALIBERTÉ,
GREFFIÈRE